**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 45 (1957)

**Heft:** 849

**Artikel:** L'Alliance de sociétés féminines suisse a siégé à Lugano : (4-5 mai

1957): [1ère partie]

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-268991

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

# **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



# vement 1

FONDATRICE DU JOURNAL

Emilie GOURD M<sup>m</sup>• WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
M<sup>m</sup>• Renée BERGUER, 7, Pl. du Pt-Saconnex

Organe officiel des publications de l'Alliance de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS SUISSE 1 an . . . . . Fr. 6.-- (ab. min.) Abonnement de soutien . . 8.-Le numéro . 0.25 Les abonnements partent de n'importe quelle date

A LA MÉMOIRE D'ELISA SERMENT JADIS MEMBRE DE NOTRE COMITÉ.

Il suffit, pour avoir fait du bon ouvrage, de s'être donné humainement toute sa vie. Quand on a semé le mieux et le plus possible, on peut s'en aller en paix et céder la place à d'autres.

Roger Martin du Gard.

# Pensions alimentaires

Notre rédaction a toujours grand plaisir à recevoir des visites d'amies féministes, lorsqu'elles sont de passage à Genève. C'est pourquoi nous ne voulons pas manquer de relater ici l'entretien que nous avons eu, le 15 mai, avec Mme Molly Mortimer Roberson, de Londres, membre de la «Women's Freedom League» et de la «Married Women's Association».

– Qu'en est-il de la situation de la femme mariée, en Suisse? m'a demandé M. Mor-

Je lui ai parlé de la situation que l'Associa-Je lui ai parlé de la situation que l'Association suisse pour le suffrage féminin tente de changer et que je ne décrirai pas ici, nous en avons longuement disserté dans le journal, à propos du questionnaire publié l'an dernier.

— Avez-vous en Angleterre, un projet à l'étude concernant les femmes mariées ? ai-je demandé.

— Le Parlement est saisi d'un projet pour

demande.

— Le Parlement est saisi d'un projet pour le payement des pensions alimentaires des femmes qui ont été abandonnées par leur mari. A l'instigation de l'Association des fem-

### SI L'HISTOIRE DES HOMMES COM-MENCE A SUMER...

ainsi que le dit un gros ouvrage récemment paru,

### L'HISTOIRE DES DACTYLOS COM-MENCE A MARI...

... du moins c'est ce que suggère l'archéolo-gue André Parrot qui a exhumé Mari des sa-bles du désert mésopotamien, au Moyenorient. Il y aurait trouvé des tablettes cou-vertes de caractères cunéiformes, que les sa-vants s'efforcent de déchiffrer et dont quel-

vents de tunteles chinestimes, que les savants s'efforcent de déchiffrer et dont quelques-unes auraient été écrites par des femmes.
Or, en ces temps-là, l'écriture était un art
compliqué et difficile que l'on acquérait par
de longues années d'études et que seuls les
scribes (secrétaires) possédaient. Vous voyez
bien que l'existence des secrétaires féminines
est attestée 1800 ans avant Jésus-Christ!!!
Et nous qui croyions avoir inventé un métier pour les femmes!
Cette profession toutefois semble dangereusement menacée. A la dernière assemblée
des femmes de carrières libérales et commerciales, à Interlaken, on a montré que cette
armée d'employées de bureau serait bientôt
remplacée par des machines automatiques et
qu'il fallait se préparer à tout évènement. Un
prophète allemand aurait même annoncé le ya il jaillait se prepare a contecement. Oi prophète allemand aurait même annoncé le retour massif de la femme au foyer! Voire... Et celles qui n'en ont pas ? Néanmoins, ce n'est pas pour demain, ras-

surons-nous provisoirement.

Du moins restera-t-il un témoignage tan-

gible du labeur énorme accompli par ces ar-mées d'employées, pour les archéologues des temps futurs? qui pourraient attester qu'il fut un âge, l'âge du papier, où la civilisation fut maintenue en marche par des mains fé-

Las, non! On nous annonce la disparition, Las, non! On nous annonce la dispartiton, plus prochaine que l'avènement de l'automatisation, des montagnes de papiers et des dossiers écrasants: le micro-film remplace de plus en plus la paperasse. On photographie les letres et leur réponse, les rapports, les comptes, tous les documents, sur des microfilms, le dossier le plus imposant disparaît tout entier dans de la contract et act tient sur une matière. un dé à coudre et cela tient sur une matière si fragile qu'elle ne défiera pas les siècles, comme les tablettes d'argile trouvées à Mari.

### Floriana Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE F. PIOTET Tél. 24 14 27

Formation de gouvernantes institutrices pour

Préparation d'assistantes

pour Homes d'enfants, Colonies de vacance. Maisons de refuge, etc. Professeurs diplômés, Diplômes, Placement

# Entretien avec Mme Mortimer Roberson

mes mariées, Miss Joan Vickers, M. P. (député), a proposé une loi qui permettrait d'obtenir que les pensions alimentaires, décidées par les tribunaux, puissent être déduites du salaire du mari, au moment où il le touche. Sans cela, on n'obtient pas qu'il paye ce qu'il doit à sa femme et à ses enfants.

— Il en est de même chez nous, dans de trop nombreux cas, je dois le dire. Ce projet pourra-t-il bientôt être adopté?

pourra-t-il bientôt être adopté?

— Nous l'espérons, nous avons eu la chance qu'il vienne en discussion.

— Comment la chance? Tous les projets ne viennent-ils pas à leur tour en discussion?

— C'est parfois très long. Les projets déposés sont extrêmement nombreux à la Chambre des Communes. On les place dans une grande urne et on tire au sort ceux qui passeront les premiers.

— Quelle singulière méthode, mais peut-être bien commode, après tout! Personne ne

— Quelle singulière méthode, mais peutêtre bien commode, après tout ! Personne ne
peut se plaindre d'être mis de côté indûment
on n'accuse que le sort.

— A notre grande satisfaction, notre projet est sorti et il doit être discuté en troisième
lecture sans doute vendredi 17 mai. Nous approchons du but.

A ce suier que se passet il dans votre.

A ce sujet que se passe-t-il dans votre

- En Suisse, dans certains cantons, les organes d'assistance publique ont des moyens administratifs qui leur permettent de récu-pérer les sommes que les mauvais payeurs né-gligent de verser à leur famille abandonnée, nais ailleurs, c'est moins facile et à Genève, oin de progresser, le système a rétrogradé.

Les organes d'assistance ne peuvent plus

Maintenant, c'est la femme elle-même qui doit porter plainte en justice, ce qu'elle répugne à faire. Et, si on emprisonne son mari, qu'il perde son gagne-pain, il devient insolvable et elle n'est pas plus avancée. Je souhaite donc bon succès au projet de loi de Miss Vickers et à sa rapide mise en appli-

— Le gouvernement donnera sans doute des facilités. Les maris mauvais payeurs ne seront plus emprisonnés, leur femme et leurs enfants recevront ce dont ils ont besoin pour vivre et l'assistance publique épargnera des millions de livres, qui vont à soutenir les fem-mes et les enfants abandonnés et à entretenir

des coupables en prison.

— Il ne nous reste plus qu'à voir la mise en pratique de la convention internationale qui permettra d'atteindre les maris mauvais payeurs qui se sont réfugiés à l'étranger, afin d'échapper à toute poursuite.

# Anne ma sœur Anne. ne vois-tu rien venir?

Réflexions sur la 13me session de la commission des Droits de l'Homme

Nous ne pouvons qu'approuver le « Mouvement féministe » de ne pas laisser l'intérêt fléchir pour l'ONU, malgré le découragement compréhensible provoqué par sa carence. Mais nous comprenons aussi que plus d'une association féminine, jouissant du statut consultatif se soit demandé s'il était décent d'envoyer des représentants à la Commission des droits de l'homme, pour sa 13me session, à Genève. des droits à Genève.

« Les organisations privées n'ont pas pour rôle d'emboîter le pas aux gouvernements, mais d'éclairer l'opinion à l'avant-garde » di-sait Sir Robert Cecil, jadis président des associations pour la Société des Nations.

La 13me session de la Commission a-t-elle pu dissiper en quelque mesure cette décep-tion? qu'en est-il des points principaux à l'ordre du jour?

Le projet de *Déclaration des Droits de l'en-*nt fut renvoyé aux Etats membres pour examen.

sauvegarde contre l'arrestation ou la détention arbitraire, est renvoyée à la prochaine

la liberté d'information est transmise à un comité spécial chargé d'examiner toutes les recommandations et décisions adoptées pré-cédemment et, le cas échéant, il devra recom-

mander des mesures de mise en œuvre.

le droit d'asile qui pose aujourd'hui des problèmes si dramatiques pour des dizaines de milliers de personnes, est envoyé aux gouver-

nements pour observations...
enfin, la Commission siégeant à huis-clos, a
pris acte de la distribution d'une Liste de pris acte de la distribution d'une Liste de communications, transmises par le secrétaire général de l'ONU. Sous cette dénomination se cachent pudiquement les plaintes sur la violation des libertés individuelles qui affluent constamment au siège des Nations Unies et ne reçoivent qu'un accusé de réception. Pourquoi le bilan nous semble-t-il maigre ? est-ce la faute des membres des commissions ? des résistances gouvernementales ? d'une mauvaise volonté des uns ou des autres ? Certainement pas

nement pas.

nement pas.

Cette carence s'explique indubitablement par la structure actuelle de l'Organisation.

A l'origine, les Nations Unies comptaient 50 Etats membres, elles sont maintenant 80, enrichies surtout de pays dont la démocratie est plutôt verbale ou de pure façade. Sur les 80 membres, 60 ont un régime de dictature

et plusieurs connaissent encore l'esclavage en tant qu'institution légale. Il est difficile de faire œuvre constructive dans ces conditions. Heureusement l'ONU et surtout quelques-

unes de ses organisations spécialisées ont des résultats beaucoup plus réjouissants à leur actif. T. Hauchmann.

## Difficultés au sujet des Droits de l'Enfant

Difficultés au sujet des Droits de l'Enfant

On est en train d'élaborer une charte des droits de l'enfant, sur le plan international. Voilà bien un sujet sur lequel il devrait être facile de s'entendre. Lorsque la Commission des Droits de l'Homme a repris cette étude qui était restée en chantier depuis 1950, on pouvait croire qu'il suffisait de s'y mettre pour aboutir. Qui en effet, ne comprendrait que, parmi les êtres humains, l'enfant a besoin d'être protégé? Il est physiquement faible, il faut le soutenir, lui permettre de se développer librement et harmonieusement, il faut veiller à sa santé, à son éducation, à son instruction; il ne doit pas être exploité (et certes il le fut, au cours des âges!) il doit avoir sa part de loisirs et de discipline.

Mais déjà quand on parle de l'éducation, les opinions divergent: les parents doivent-ils être tout puissants et l'État doit-il protéger l'enfant contre la tyranmie de certains parents? L'idéologie politique doit-elle l'emporter sur les convictions des parents?

Il se pose ainsi une foule de questions qui ralentissent les travaux, quoi qu'on fasse.

Toutefois, à cette 13me session de la Commission des droits de l'Homme (1er-27 avril

Toutefois, à cette 13me session de la Com-mission des droits de l'Homme (1er-27 avril 1957), ce n'est pas sur ces points de doctrine que les dix-huit membres de la commission ont buté. C'est contre le cas de l'enfant illé-

Nous ne pouvons résumer ici tout ce que les délégués ont dit sur ce sujet. L'enfant illé-gitime est, de sa naissance à sa mort, la victi-me d'une situation déplorable, comment lui

rendre un statut normal?

rendre un statut normal?

Le délégué d'Italie, un remarquable orateur, un professeur de droit réputé, démontra que tout ce que l'on tentait pour donner à l'enfant illégitime une situation familiale égale à celle de ses demi-frères et sœurs, était toujours pris sur les droits de l'enfant légitime. Or, empiéter sur les droits de l'enfant légitime, c'est affaiblir les bases de la famille et la famille est la cellule de base des sociétés.

(suite en page 2)

# L'Alliance de Sociétés féminines suisse a siégé à Lugano (4-5 mai 1957)

Nos abonnés ont pu trouver dans « Femmes Suisses » du 18 mai, un aperçu général de l'Assemblée de Lugano. Mais il convient de revenir sur certains point de l'ordre du jour qui méritent un rappel un peu plus dé-taillé.

# A travail égal, salaire égal

C'est Mme A. Ringling, dr jur., qui présenta l'étude du rapport du Conseil fédéral, sur l'égalité de rémunération entre les deux sexes. Ce rapport répond à un postulat, accepté par les Chambres en 1953 et examine le problème.

L'examen de la situation actuelle révèle que le 60 % des salariées cont des ouvrières.

que le 60 % des salariées sont des ouvrières ; 70 % de celles qui travaillent professionnellement sont célibataires, 47 % ont moins de

30 ans. Malgré l'augmentation de la population, le nombre absolu de celles qui gagnent leur vie ne s'est guère modifié, leur proportion diminue donc. La moyenne des salaires féminins a passé de 50 à 65 % de la moyenféminins a passé de 50 à 65 % de la moyen-ne des salaires masculins. On approche ainsi d'une rémunération plus équitable du travail de la femme. C'est surtout les ouvrières qui ont bénéficié de cette amélioration. La convention et la recommandation sur l'égalité de salaire adoptées par l'Organisa-tion internationale du Travail en 1951 ne

ton internationale du Travail en 1951 ne parlent d'un salaire égal que pour un travail de valeur égale. Cette évaluation n'est pas très facile, aussi ne peut-on guère prévoir avec certitude les effets que l'adoption du principe aurait sur l'économie en Suisse. Dans l'hypothèse où l'égalité de salaire provoque-

rait une hausse des salaires féminins de 5 %, le total des salaires des deux sexes s'élèverait de l'0/0, ce qui serait une charge supportable. Mais les conséquences qui seraient pratiquement nulles dans certaines branches, pour-

ment nulles dans certaines branches, pour-raient en affecter d'autres sérieusement. L'administration fédérale s'efforce de plus en plus de ranger dans la même classe de traitement, les fonctionnaires des deux sexes qui accomplissent un travail de valeur égale, on tendra de mieux en mieux vers la satisfac-tion de cette revendication fémine. tion de cette revendication féminine.

On remarque aussi que, depuis quelques années, des femmes plus nombreuses ont accédé aux postes supérieurs.

(suite en page 2)



LEVURE VITAMINEUSE (Sévita

sous contrôle de l'Institut des vitamines

